

<p>DATE LIMITE DE RETOUR</p> <p><small>Si vous renvoyez votre déclaration après la date indiquée, les pénalités prévues à l'article L.213-11-7 du code de l'environnement seront appliquées au montant de votre redevance.</small></p>	<p>DESTINATAIRE</p>
<p>CONCERNÉ</p>	
<p>SIRET _____ NAF _____</p>	
<p>SIRET _____ NAF _____</p>	

En cas d'erreur, veuillez rectifier ou compléter les informations portées ci-dessus

REDEVANCE POUR PRÉLÈVEMENT SUR LA RESSOURCE EN EAU FORMULAIRE CANAL DECLARATION AU TITRE DE L'ANNEE

MODIFICATION INTERVENUE EN COURS D'ANNÉE (CESSION, FUSION-ABSORPTION, ETC.) OU CESSATION D'ACTIVITÉ

Date de changement ou date de prise d'effet _____ SIRET _____ NAF _____

Nouvelle dénomination et adresse _____

OBSERVATIONS

PERSONNE POUVANT FOURNIR DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Nom _____ Téléphone _____

Fonction _____ Courriel _____

NOM ET PRÉNOM DU SIGNATAIRE AUTORISÉ

Nom _____ Fait à _____

Prénom _____ Le _____

Téléphone _____ Courriel _____

SIGNATURE

Références à rappeler dans toute correspondance

Affaire suivie par

Tel

Courriel

DÉCLARATION DES VOLUMES PRÉLEVÉS

Désignation du canal : _____ Concerne : _____

Points de prélèvement

--	--	--	--

Dispositifs de mesure

Référence agence			
Désignation			
Commune			
Nature de la ressource			

Caractéristiques des compteurs (mesure directe ou indirecte)

Relevés des index des dispositifs

Index de début d'année			
Index de fin d'année			
Volume mesuré à la prise d'eau (m³)			
Incident ou Changement de dispositif	Date de l'arrêt		
	Index début période d'arrêt		
	Date reprise		
	Index reprise		
	Volume estimé pendant l'arrêt (voir notice)		

Caractéristiques de l'activité (forfait)

Volume prélevé par usage sur le canal (m ³)	
Irrigation	
Irrigation gravitaire	
Alimentation en eau potable	
Refroidissement industriel	
Autres usages économiques	
Volume total prélevé (m ³)	

La liste des prélèvements par type d'usage et par usager doit être fournie en complément de ce formulaire (cf. notice).

Volume déductibles (m ³)	
Volume turbiné par une ou plusieurs installations hydroélectriques, rejetés à l'extérieur du canal.	
Volumes destinés à alimenter des cours d'eau, ou à la préservation d'écosystèmes aquatiques, ou de sites, de zones humides faisant l'objet d'un acte administratif.	
Volume total déductible (m ³)	